



POLYNESIE FRANCAISE  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES DU VENT  
COMMUNE DE PUNAAUIA

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES DU VENT  
ARRIVEE LE

- 2 MARS 2011

N°02/2011

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le : 2 MARS 2011			
N°			
SERVICE		EXECUTION	
fn			
S	N	U	T (U)
			(3)
ELUS			

**EXTRAIT DU REGISTRE / EDV  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation <b>18 février 2011</b>
Date d'affichage
Date de séance <b>25 février 2011</b>

L'an deux mille onze, le vingt cinq février à huit heures,

le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Laurent ROHI.

Etaient présents :

Vote du compte administratif Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procurations
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		Mais absent lors du vote du compte administratif
Présents	26	ROHI Laurent	X		
Procurations	5	POMMIER Aitu	X		
Votants	31	BARFF Oscar	X		
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
<b>Vote du compte de gestion et de l'affectation du résultat Nombre de conseillers</b>		TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
En exercice	35	BLANCHARD Moana	X		
Présents	27	HARUA née TEHETIA Monette	X		
Procurations	5	MANEA Tania	X		
Votants	32	TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
Pour	32	VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
Contre	0	TAEA Louis	X		
Abstention	0	LEVAUDI Franck		X	BLANCHARD Moana
<b>OBJET :</b>		NATUA née FULLER Hélène	X		
Délibération approuvant les « compte administratif » et « compte de gestion » 2010 et portant d'affectation du résultat de l'exercice 2010.		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio		X	VAN BASTOLAER Gus
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta	X		
		TUMAHAI Hina		X	BAMBRIDGE-RICHERD Bellinda
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas	X		
		ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X			
MARAMA née TEFAAFANA Claire		X			
CRIDLAND John	X				
HOWELL Patrick	X				
TETARIA Charles		X			
HONG Madeleine	X				

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française, et spécialement les dispositions du 1° de son article 1<sup>er</sup> et celles de son article 7 ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la délibération n° 09/2010 du 26 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice 2010 ;
- VU la délibération n° 83/2010 du 18 juin 2010 modifiant la délibération n° 09/2010 du 26 mars 2010 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2010 ;
- VU la délibération n° 126/2010 du 09 décembre 2010 portant virement de crédits au budget de l'exercice 2010 ;
- VU le compte administratif 2010 ainsi que le compte de gestion 2010 présentés à l'issue de la même séance ;
- VU le rapport de présentation du compte administratif y afférent ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission des ressources en date du 16 février 2011 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 25 février 2011 ;

**ADOPTE :**

**Article 1** – Donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 289 086 938	175 092 698		175 092 698	1 289 086 938
Part affectée à l'inv.						
Opération de l'exercice	2 748 655 024	2 828 201 908	898 056 453	807 089 696	3 646 711 477	3 635 291 604
<b>TOTAUX</b>	<b>2 748 655 024</b>	<b>4 117 288 846</b>	<b>1 073 149 151</b>	<b>807 089 696</b>	<b>3 821 804 175</b>	<b>4 924 378 542</b>
Résultats de clôture		<b>1 368 633 822</b>	<b>- 266 059 455</b>			<b>1 102 574 367</b>
Solde d'exécution de l'exercice {		Déficit	- 266 059 455			
		Excédent				
Restes à réaliser en dépenses :			506 398 690			
Restes à réaliser en recettes :			262 866 186			
Besoin – Excédent(2) total de financement :			<b>- 243 532 504</b>			

**Article 2** – Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

**Article 3** – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 – Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs CFP.

Article 5 – Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

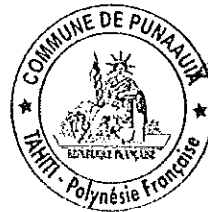
- 509 591 959	au compte 1068 (recette d'investissement)
859 041 863	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Article 6 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 7 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 25 février 2011,  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le président de séance



L. ROHI

**Acte rendu exécutoire**  
Après envoi en subdivision le :

.....  
et après publication, affichage ou  
notification le :  
.....

Le maire,



A. TUMAHAI